

Projet de PAFIO version 7

Résultats de la planification Secteurs d'intervention potentiels, chemins et infrastructures

UA 11262

Contenu du PAFIO



- Localisation des secteurs d'interventions potentiels (SIP)
 - Travaux commerciaux
 - Travaux non commerciaux
- Localisation des chemins et des infrastructures
 - Construction
 - Amélioration
 - Réfection
 - Fermeture

Contenu du PAFIO



- Localisation des secteurs d'interventions potentiels (SIP)
 - Travaux commerciaux : 19 782 ha
 - Travaux non commerciaux : 2 003 ha
- Localisation des chemins et des infrastructures
 - Construction : 506 km
 - Amélioration : 78 km
 - Réfection : 3,7 km
 - Fermeture : 2,4 km

Éléments considérés lors de la planification forestière

- La stratégie d'aménagement 2018-2023
- Les garanties d'approvisionnement
- La réglementation
- La tenure des terres, les affectations, les usages forestiers
- La certification forestière
- Les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être
- Les plans d'aménagement fauniques
- Les sites fauniques d'intérêt
- Les ententes administratives
- Les VOIC, incluant les indicateurs économiques et écosystémiques
- Les ententes et les mesures d'harmonisation convenues
- Les peuplements vulnérables à la TBE et à la localisation des aires d'arrosage
- (...)

Respect de la stratégie d'aménagement : superficie planifiée par grand type forêt

GTF	Cibles établies R11				PRAN 200% 2018		PRAN 200% 2019 (ajout)		PAFIO V7 (ajout)		Total		
	R11 scénario TBE 18-22 (ha/an)	Attribuable	Potentiel VNR	Min	ha	%	ha	%	ha	%	ha	% cible régulière seulement	% avec potentiel VNR
Version									2019-09-25				
Pessière	51	171	167	0%	356	208%	190	111%	3 108	1818%	3 655	2137%	2040%
Pessière (ÉC)	120	0									0		
Sapinière	1 193	1 146	963	700%	2 053	179%	1 539	134%	6 988	610%	10 580	923%	839%
Total Résineux	1 364	1 317	1 129	700%	2 409	183%	1 729	131%	10 097	766%	14 235	1080%	995%
Total Résineux à FI	1 030	477	665	700%	944	198%	449	94%	5 193	1089%	6 586	1382%	1242%
Peupleraie	73	18	151		37	201%	23	128%	313	1715%	373	2044%	1214%
Peupleraie à résineux	489	367	1 321		519	142%	161	44%	3 965	1081%	4 645	1267%	906%
Bétulaie blanche	265	0	196		39		12		563		614		
Bétulaie blanche à résineux	185	0	309		104		29		1 602		1 735		
Érablière rouge	75	0	170		3		1		2		7		
Total FI et FIR	1 087	570	2 148	700%	702	123%	227	40%	6 445	1131%	7 374	1294%	917%
Feuillu tolérant	23	0	-2		0		0		1		1		
Feuillu tolérant à résineux	81	0	-86		4		0		286		291		
Total FT et FTR	104	0	-88		4		0		287		291		
Cédrrière	19	0	-88		0		3		18		21		
Grand total	3 604	2 841	3 766	700%	4 059	143%	2 409	85%	22 040	776%	28 508	1004%	871%

Respect de la stratégie d'aménagement : proportion des superficies qui proviennent des strates de petit bois

Petits bois	Cibles établies R11			PRAN 200% 2018		PRAN 200% 2019 (ajout)		PAFIO V7 (ajout)		Total		
	Attribuable 18-22 (ha/an)	VNR potentiel ajusté stratégie	Min	ha	%	ha	%	ha	%	ha	% cible régulière seulement	% avec potentiel VNR
PB	282	316		74	26%	537	191%	6 388	2267%	6 999	2484%	2372%
TPB	355	426		129	36%	850	240%	4 669	1317%	5 648	1593%	1473%
Grand total	636	742	700%	0	0%	1387	218%	11 057	1738%	12 444	1956%	1839%

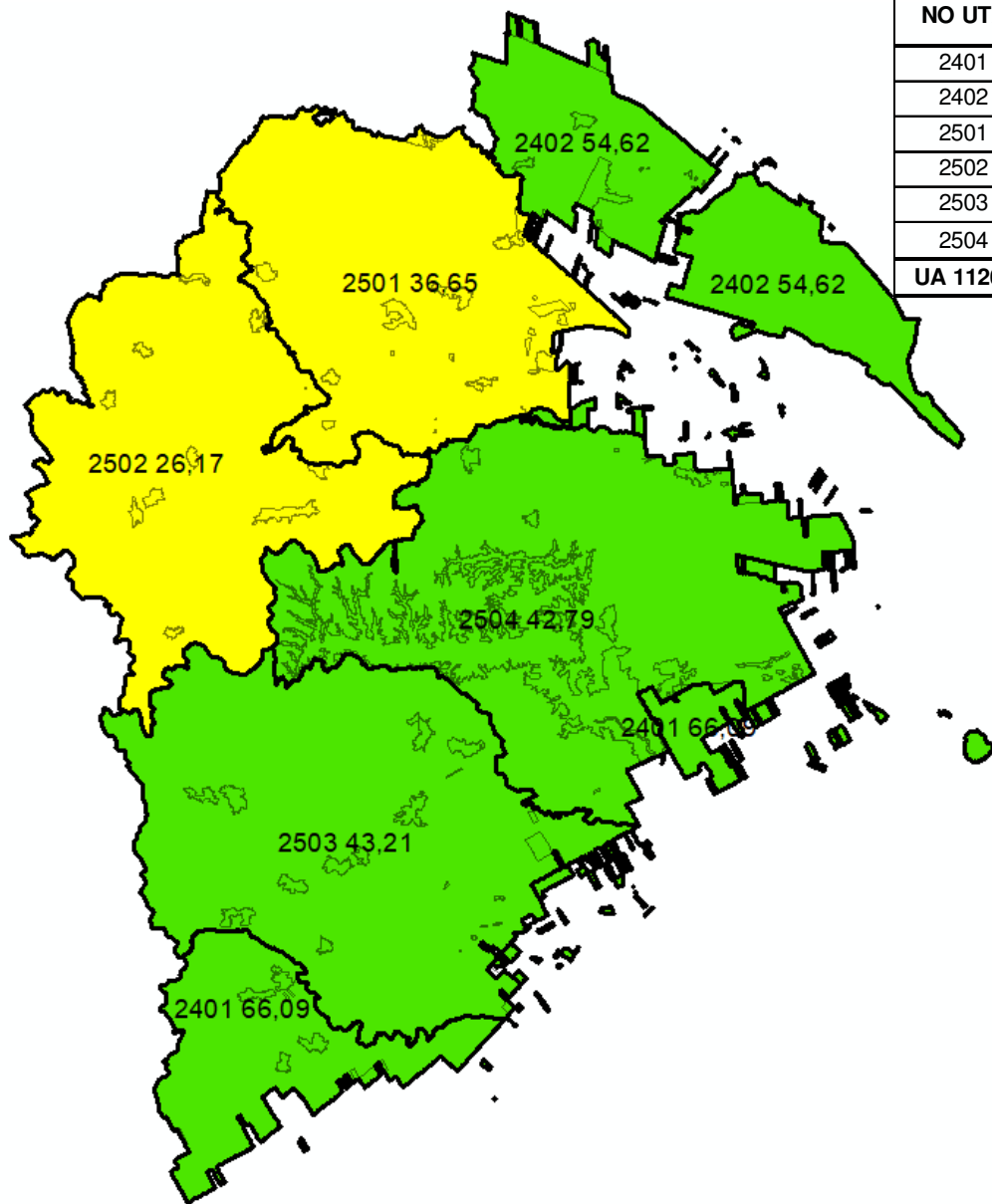
VOIC : indicateurs économiques

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Coûts de l'approvisionnement en matière ligneuse	Contrôler les coûts d'approvisionnement en matière ligneuse liés à la planification	Volume à l'hectare des superficies planifiées	145 m ³ /ha ± 10%	171 m ³ /ha
		Volume par tige récoltée (SEPM et PEU)	130 dm ³ /tige ± 10% SEPM > 200 dm ³ /tige PEU	133 dm ³ /tige SEPM 318 dm ³ /tige PEU
		Nombre d'hectare récolté par kilomètre de chemin construit	> 21 ha récoltés par km de chemin construit annuellement	30 ha/km
		Distance moyenne de transport des superficies planifiées par rapport aux usines	Non déterminée	
		Proportion (%) de la superficie planifiée selon les zones de tarification	± 10 % de la moyenne des 15 prochaines années selon un scénario TBE 190: 23% 191: 44% 192: 34%	190: 25% 191: 39% 192: 35%
Qualité de l'approvisionnement en matière ligneuse	Contrôler les coûts de la transformation de la fibre en usine liés à la planification	Proportion (%) du volume de l'essence moins désiré par rapport au volume du groupe d'essences (SAB vs SEPM).	± 10 % de la moyenne des 15 prochaines années selon un scénario TBE 66%	56%

VOIC : Écosystémiques

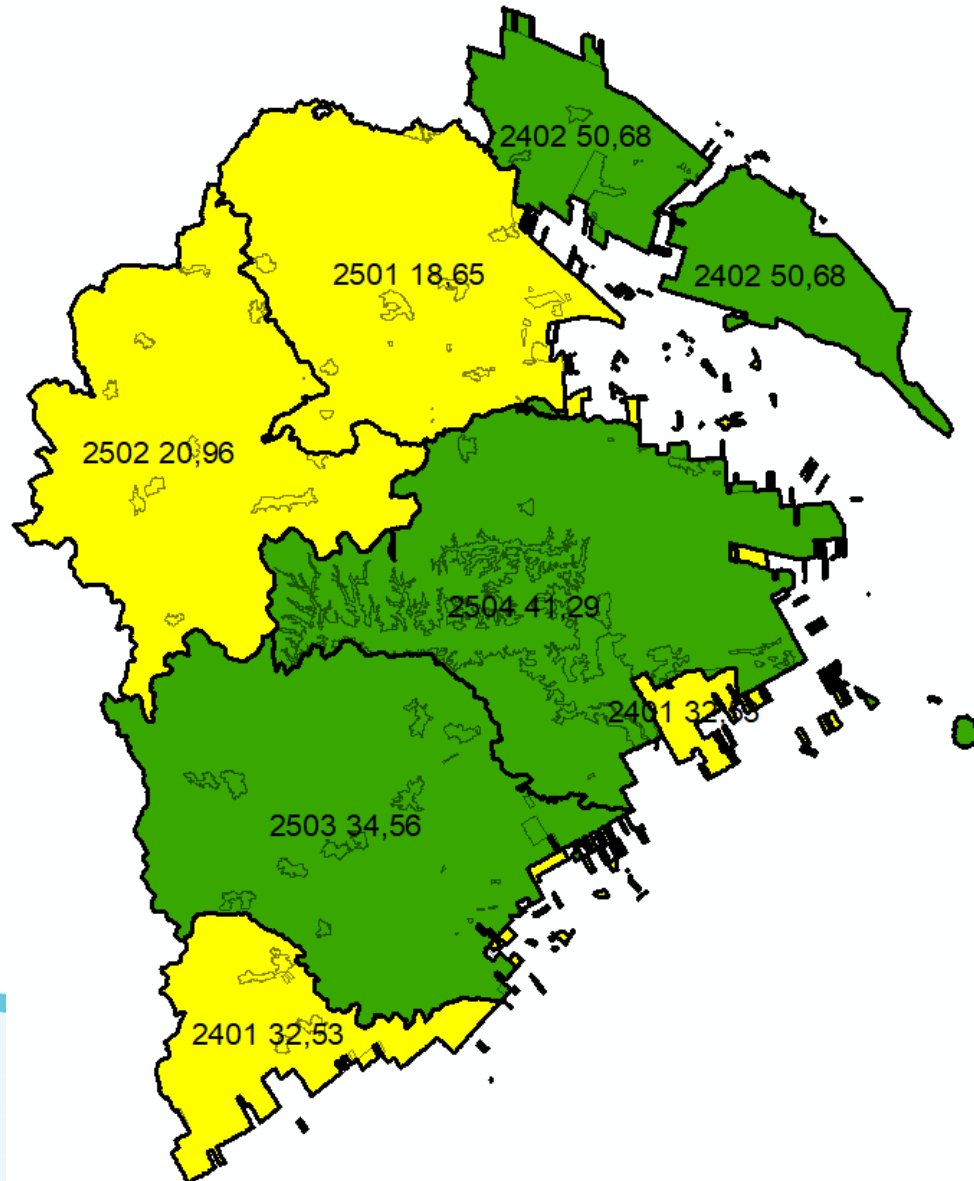
Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Raréfaction des vieilles forêts et surabondance des peuplements en régénération (structure d'âge des forêts)	Faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celles qui existent dans la forêt naturelle	Pourcentage du territoire où la structure d'âge des forêts présente un degré d'altération faible ou modéré par rapport aux états de référence de la forêt naturelle (calculé sur la base des UTA)	Au moins 80 % de la superficie	Conforme (100%)
		Proportion de vieilles forêts à l'échelle des territoires certifiés FSC	≥ 50 % du niveau historique (42%)	Non conforme (32%)
Structure interne des peuplements et bois mort	Réduire les écarts de structure interne entre la forêt actuelle et la forêt naturelle	Pourcentage du territoire où la structure interne verticale des peuplements présente des degrés d'altération faible ou modérée comparativement aux états de référence de la forêt naturelle (calculé sur la base des UTA)	Au moins 80 % de la superficie	Conforme (100%)
		Pourcentage de la superficie des classes d'âges 10 et 30 ans ayant fait l'objet de traitement d'éducation (éclaircie pré-commerciale et nettoyage)	Moins de 70 % dans 60 % des COS d'une UTA	Conforme
Altération des fonctions écologiques remplies par les milieux humides et riverains	Protéger les milieux aquatiques, riverains et humides en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier	Pourcentage de la superficie des milieux humides d'intérêt (MHI) protégés	12 % des MH de l'UA 100 % des MH	Conforme

VOIC : Écosystémique, structure d'âge des forêts

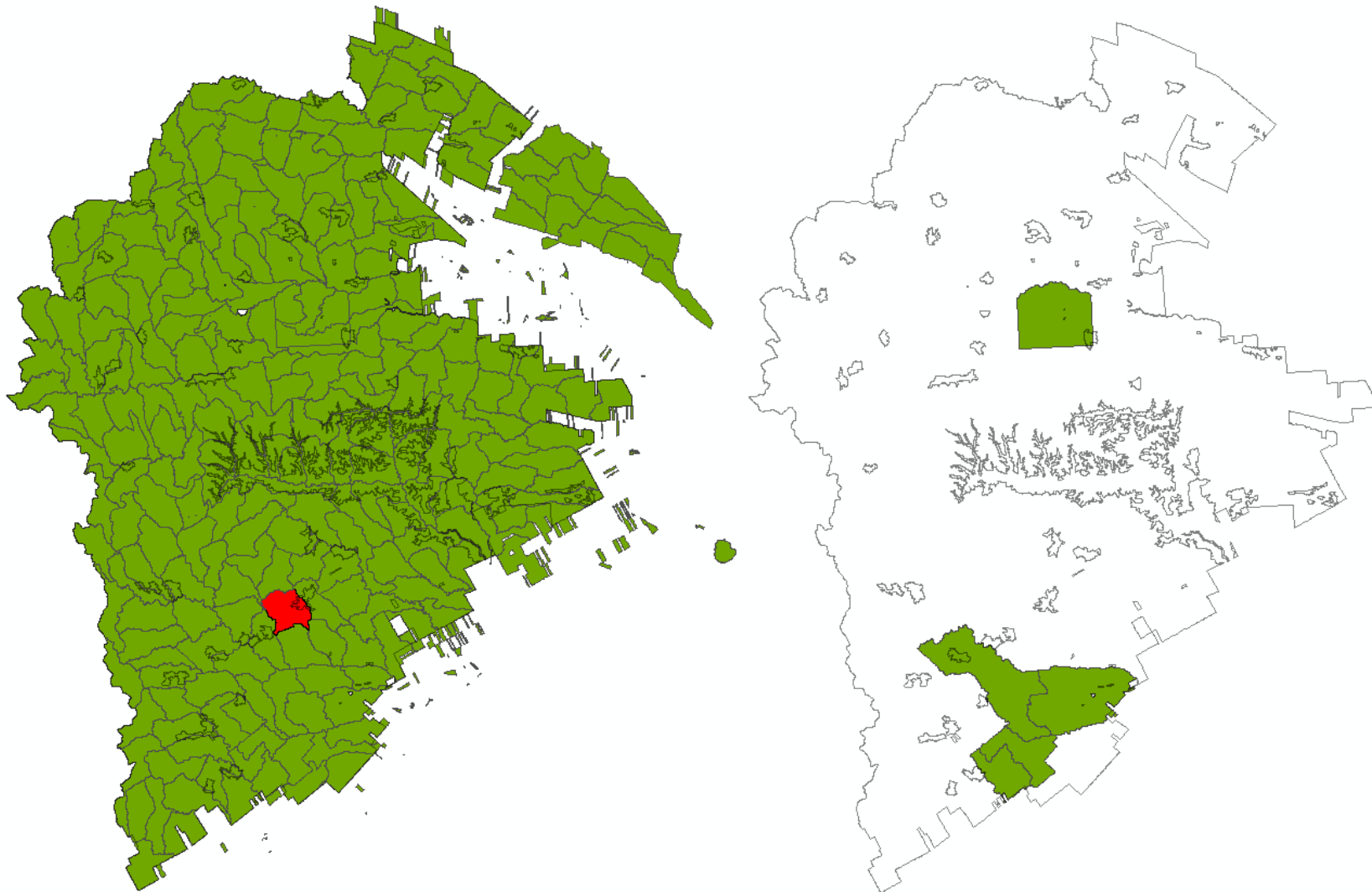


NO UTA	Superficie totale (ha)	Vieilles forêts (ha)	Vieilles forêts (%)	Seuil vert	Seuil jaune	Seuil rouge
2401	30 418	20 106	66%	> 38 %	23-38 %	0-23 %
2402	49 301	26 963	55%	> 38 %	23-38 %	0-23 %
2501	79 722	29 212	37%	> 38 %	23-38 %	0-23 %
2502	82 698	22 099	26%	> 38 %	23-38 %	0-23 %
2503	106 440	45 947	43%	> 38 %	23-38 %	0-23 %
2504	117 618	50 080	43%	> 38 %	23-38 %	0-23 %
UA 11262	466 197	194 409	42%	> 50 %	23-38 %	0-23 %

VOIC : Écosystémique, structure interne des peuplement



VOIC : Structure interne des peuplement, % d'éducation



VOIC : Fauniques

Enjeux	Objectif	Moyen	Résultat
Mise en valeur de l'habitat du cerf de Virginie	Prendre en compte les besoins particuliers du cerf de Virginie lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Conformité des activités d'aménagement aux dispositions prévues au plan d'aménagement faunique (PAF) des aires de confinement (ADC) du cerf de Virginie.	Conforme (aucune planification).
Protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être (incluant la flore).	Prendre en compte les exigences des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être (EMVS) lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré.	Application des mesures de protection prévues pour les sites d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être connus et cartographiés.	Conforme (Grive de Bicknell, Omble chevalier <i>Oquassa</i>)
Protection des sites fauniques d'intérêt	Prendre en compte les exigences particulières de certaines espèces lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Application des mesures de protection prévues pour les sites fauniques d'intérêt connus et cartographiés.	Conforme (Campagnol des rochers, Omble chevalier <i>Oquassa</i>)
Rétablissement du caribou de la Gaspésie	S'assurer que la planification de l'aménagement forestier contribue au rétablissement des populations du caribou de la Gaspésie	Application des mesures intérimaires de protection jusqu'à l'adoption du prochain plan d'aménagement forestier du caribou de la Gaspésie	NA

VOIC : Fauniques

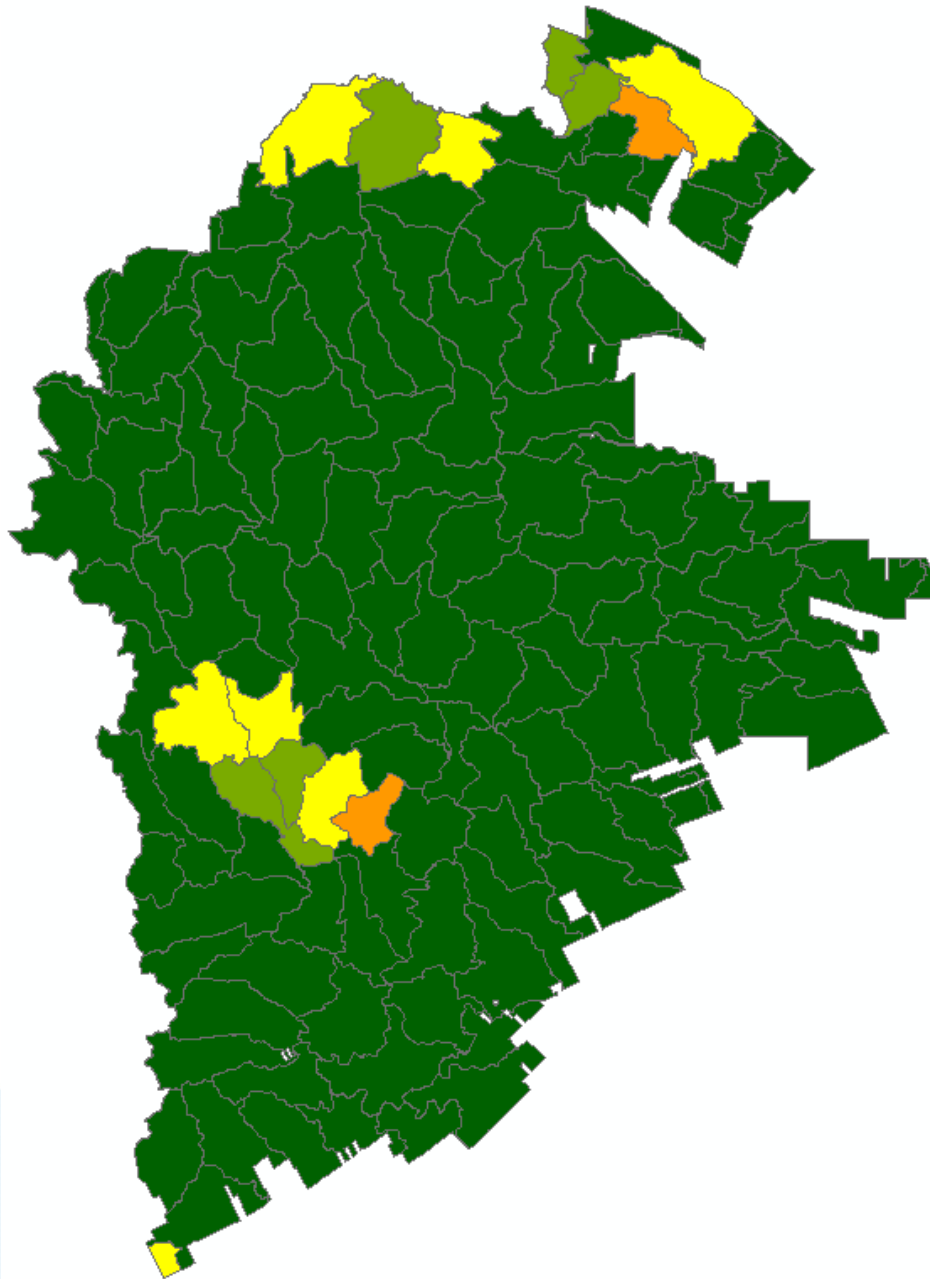
Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Qualité de l'habitat de la gélinotte huppée	Prendre en compte les besoins particuliers de la gélinotte huppée lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage des superficies traitées (éclaircie précommerciale et nettoyage) avec modalité de mitigation faunique	100 %	Applicable à la PRAN seulement
		Pourcentage de la superficie des classes d'âge 10 et 30 ayant fait l'objet de traitement d'éducation (éclaircie précommerciale et nettoyage)	Moins de 70 % dans 60 % des COS d'une UTA	Conforme
Qualité de l'habitat du lynx	Prendre en compte les besoins particuliers du Lynx lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage de la superficie des classes d'âges 10 et 30 ayant fait l'objet de traitement d'éducation (éclaircie précommerciale et nettoyage) dans les territoires fauniques structurés surfaciques	Moins de 70 % à l'échelle des secteurs de suivis identifiés	Conforme
Qualité de l'habitat du lynx (suite)	Prendre en compte les besoins particuliers du Lynx lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage du territoire où la structure d'âge des forêts présente un degré d'altération faible ou modéré par rapport aux états de référence de la forêt naturelle (calculé sur la base des UTA)	Au moins 80 % de la superficie	Conforme
Qualité de l'habitat de l'orignal	Prendre en compte les besoins particuliers de l'orignal lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage des peuplement d'alimentation	Minimum 20 % dans 60 % des COS d'une UTA	Conforme
		Pourcentage de peuplements d'alimentation dans les territoires fauniques structurés surfaciques	Minimum 20 % à l'échelle des secteurs de suivi identifiés dans les TFSS	Conforme

VOIC : Qualité du milieu aquatique



Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Qualité du milieu aquatique	Protéger les milieux aquatiques, riverains et humides en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier	Pourcentage d'aire équivalente de coupe (AEC) par sous-bassin versant	Ne pas dépasser le seuil de 50 %	Conforme
		Pourcentage de compaction des sols par sous-bassin versant	Ne pas dépasser le seuil de 7 %	Conforme

VOIC : Qualité de l'habitat aquatique, aire équivalente de coupe (AEC)



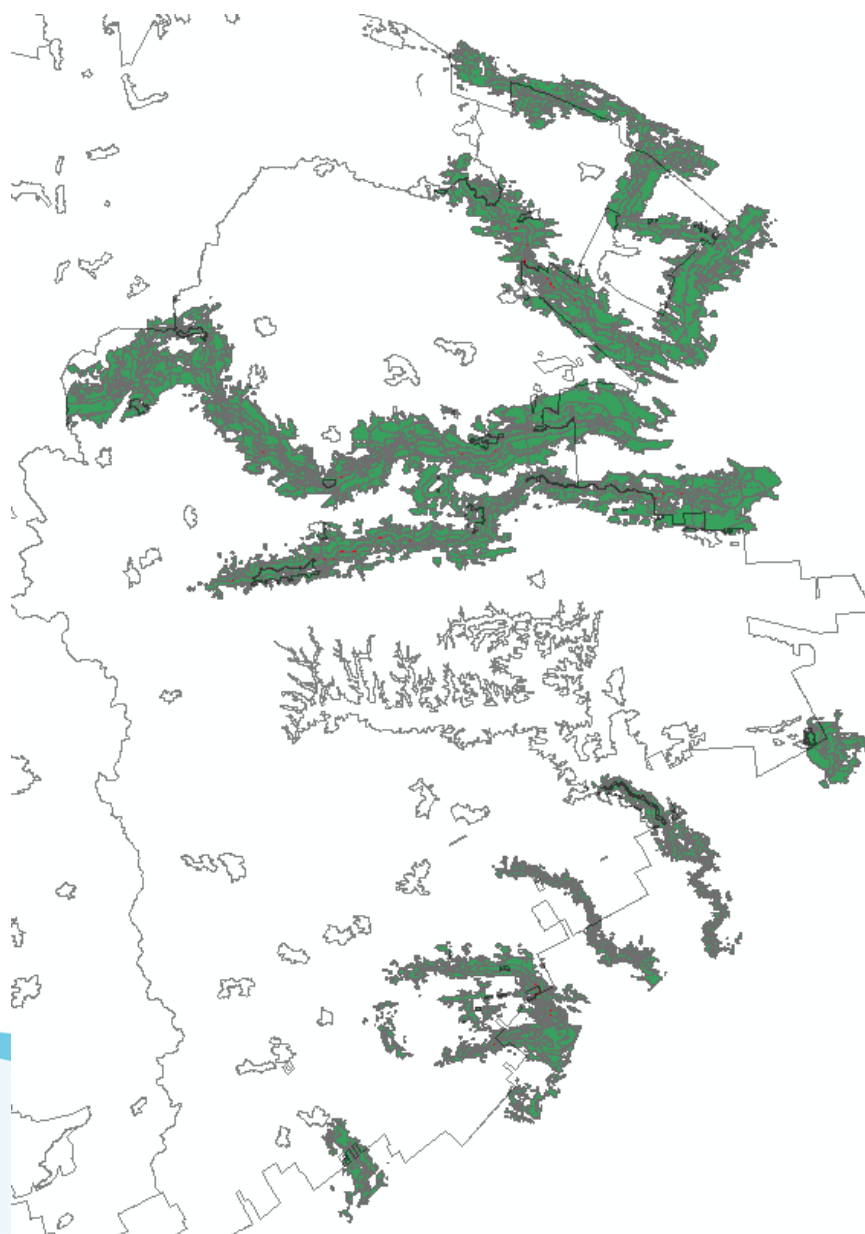
NO SOUS-BASSIN	AÉC (%)
113.20.00.19	46.4
221.20.21.05	46.3
113.20.00.24	44.9
221.60.00.17	44.2
113.20.00.23	43.8
113.20.00.18	43.5
221.20.00.04	43.4
221.00.00.26	43.2
505.00.00.07	40.6
221.00.00.22	38.6
113.20.00.17	38.4
221.40.00.09	37.7
221.00.00.10	36.2
113.20.00.22	35.2

VOIC : Qualité visuelle des paysage



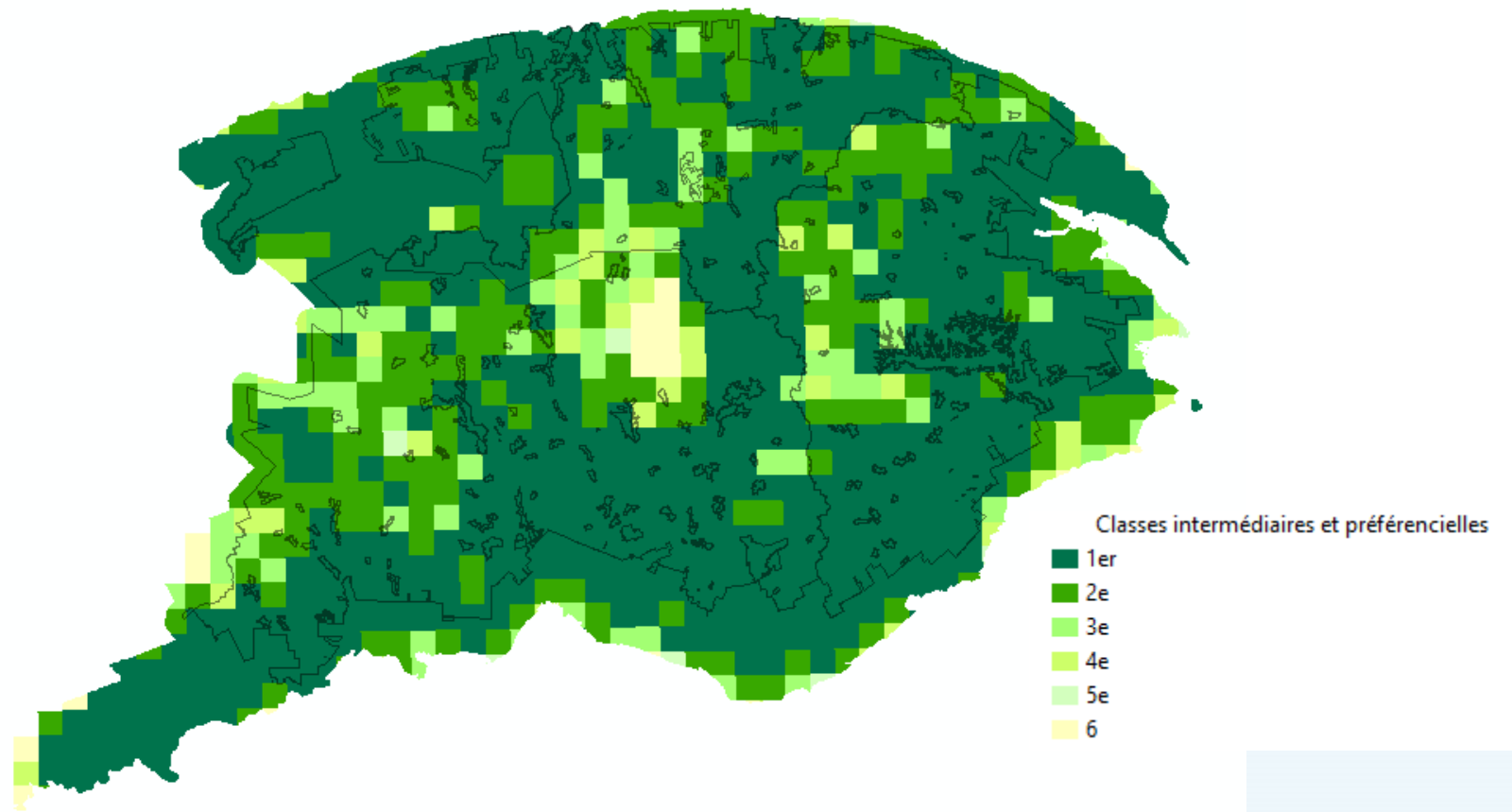
Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Qualité visuelle des paysage	Assurer le maintien de la qualité visuelle des paysages	Taux de respect des modalités prévues au <i>Guide régional sur le maintien de la qualité visuelle des paysages lors d'interventions forestières</i> .	100 %	Conforme
		Ratio, exprimé en pourcentage, de la superficie de la forêt productive de moins de 7 m de hauteur du COS qui n'est pas sous l'influence d'un bloc de forêt résiduelle d'une superficie égale ou supérieure à 5 ha, considérant un rayon d'influence de 600 m et de 900 m, sur la superficie totale du COS.	Moins de 20 % pour le rayon d'influence de 600 m; moins de 2 % pour le rayon d'influence de 900 m.	Conforme

VOIC : Qualité visuelle des paysage



VOIC : Connectivité entre les grands pôles de conservation

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Connectivité entre les grands pôles de conservation	Assurer la connectivité entre les grands pôles de conservation	Pourcentage de grands pôles de conservation identifiés connectés	100 %	Conforme



Rappels



- Le travail effectué présente la localisation des SIP prévus pour l'année 2020 et plus;
- Le choix des traitements sylvicoles n'est pas déterminé. Il dépend des données forestières et de l'ensemble des objectifs du secteur (ex.: AIPL, mesure d'harmonisation, VOIC, etc.);
- Les travaux visant la remise en production des SIP (préparation de terrain et reboisement) et de dégagement doivent être considérés comme automatiquement inclus dans la consultation sur le secteur de récolte;
- Certains VOIC (ex.: paysages GIRN, blocs compacts dans les COS) sont raffinés à la PRAN;
- Les chemins proposés doivent être considérés avec un corridor de 200 m de chaque côté afin de permettre l'ajustement du tracé selon les conditions de terrain rencontrées.



<https://operationsregionales.mffp.gouv.qc.ca/applicationsweb/R11/2019> Consultation PAFIO DGFo11 Septembre TGIRT

Bilan du respect des mesures d'harmonisation des usages

- Rapports annuels 2016 et 2017
- Sentier international des Appalaches
 - « Pour réduire les risque de chablis et pour contribuer au maintien de la qualité de l'expérience, récolter seulement un côté du sentier à la fois et attendre que la forêt ait atteint 3 mètres avant de récolter l'autre côté. »





Votre  gouvernement

Québec 

VOIC : Réalisation des travaux sylvicoles sans récolte

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Réalisation des travaux sylvicoles sans récolte	Limiter l'impact de la dispersion des travaux sylvicoles	Pourcentage de la superficie des chantiers ayant un minimum de 15 ha de travaux sylvicoles sans récolte	95 %	Applicable aux PRAN